



Maison des Loisirs et de la Culture

10, Boulevard Jean Jaurès
11590 CUXAC-d'AUDE



04 68 33 41 21
mlc.cuxac@free.fr

Protocole sanitaire COVID 19

Ce document précise les modalités de fonctionnement de la MLCC à partir du 21 septembre 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour limiter les risques de propagation du Covid 19. Ce document doit être remis à la Mairie avant toute utilisation des locaux pour accord.

Afin de pouvoir maintenir les activités de notre association, nous vous demandons de bien vouloir lire et signer ce protocole.

Entrée dans les locaux : chacun s'engage à

- ne pas venir en cas de symptômes évoquant un cas de Covid 19, et prévenir la MLCC,
- porter un masque pour se déplacer dans les locaux de l'association (à partir de 11 ans),
- se laver les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition,
- respecter les règles de distanciation.

Circulation dans les locaux et déroulement des activités :

- seuls les adhérents de l'association peuvent entrer dans ses locaux,
- les parents accompagnant leurs enfants doivent les déposer à l'entrée et ne peuvent pas rester dans les locaux pendant l'activité. Ils récupèrent leurs enfants à l'extérieur à la fin de l'activité,
- les pratiquants doivent arriver en tenue (judo et danse), les vestiaires sont fermés,
- les sanitaires étant fermés (sauf en cas d'urgence), il est conseillé aux parents de faire passer leurs enfants aux toilettes avant d'entrer dans les locaux et de leur fournir une bouteille d'eau,
- les pratiquants de plus de 11 ans devront se déplacer dans les locaux avec un masque. Celui-ci pourra être retiré une fois en place dans la salle d'activité, tout en respectant les mesures de distanciation,
- les cours collectifs seront limités à 10 pratiquants, une feuille de présence sera complétée à chaque cours,
- les adhérents apportent leur tapis personnel pour les activités qui le requièrent.

Entretien des locaux :

- les salles d'activité sont aérées entre les cours, avant l'entrée du groupe suivant. Le matériel utilisé est désinfecté par les pratiquants adultes après chaque activité avec du spray ou des lingettes (fournis par l'association), ainsi que toutes les poignées de porte, interrupteurs et rampe d'escaliers,
- du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée des salles d'activité et dans le hall d'accueil,
- les locaux (salles d'activité et hall d'accueil) sont aérés chaque jour avant l'ouverture de la MLCC,
- les salles seront désinfectées par les services municipaux à raison de deux fois par semaine.

Adhésion à l'association : Le présent document définit les conditions auxquelles l'adhérent reprend une activité au sein de l'association. L'adhérent ou son représentant (pour les mineurs) atteste donc :

- avoir pris connaissance des conditions de reprise des activités,
- être volontaire, pour lui ou son enfant, pour une reprise des activités malgré la persistance de la crise sanitaire,
- avoir pris connaissance des conditions sanitaires mises en place par l'association conformément aux dispositions gouvernementales et aux demandes de la Mairie,
- s'engager, pour lui ou son enfant, à respecter les mesures obligatoires de protection,
- reconnaître que, malgré la mise en œuvre des préconisations de ce protocole, la MLCC ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition ou une contamination par le Covid 19.

L'adhésion à la Maison des Loisirs et de la Culture pour la saison 2020-2021 est donc conditionnée à l'acceptation des mesures préconisées par le protocole et à la signature de ce document par l'adhérent ou son représentant !

Nous vous remercions, adhérents, animateurs et bénévoles, pour votre implication et votre vigilance dans cette période si particulière.